

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juillet 2021**

Présents : Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, M. MATRAY Bernard, Mme CHERASSE Colette, M. BRAILLON Roger, M. CASATI Eric, M. DUPERRAY Jean-Baptiste , Mme LAPINSKA-BOUCHACOURD Anna, M. PEZON Grégory, M. SESSIECQ Jean-Marc , Mme THOMAS Laëtitia

Absents excusés : Mme PERRET Marie-Christine, M. BANDURSKI Jean-Pierre, M. BOURIGAULT Franck , Mme COMOGLIO Annick, Mme PEIRON TRAUB Dominique,

Date de convocation : 21 juillet 2021

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 18h30 dans la salle des fêtes de Saint-Julien

Mme Laëtitia THOMAS est nommée secrétaire de séance.

1) Pacte de gouvernance de la CAVBS

Madame le Maire présente à l'assemblée le contenu du pacte de gouvernance de la CAVBS dont le projet a été validé par délibération du conseil communautaire le 27 mai dernier.

Le conseil municipal prend acte du pacte de gouvernance et ,à l'unanimité, émet un avis favorable sur celui-ci.

2) Mutualisation de la prévention : signature de la convention entre l'Agglo et la commune de mise à disposition partielle d'un conseiller en prévention de l'Agglo

Arrivée de M. Sessiecq.

Madame le Maire expose à l'assemblée l'opportunité pour la commune de bénéficier des services du conseiller en prévention santé et hygiène au travail de l'Agglo, via une convention de mise à disposition partielle de cet agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de mutualisation du conseiller en prévention de l'Agglo, ainsi que les termes de la convention et autorise Mme le Maire à la signer.

3) Convention avec le CDG69 pour la mission d'inspection en matière de santé et sécurité au travail

Madame le Maire après avoir rappelé à l'assemblée que les collectivités et les établissements publics territoriaux sont astreints par décret à une mission obligatoire d'inspection en santé et sécurité propose de confier cette mission au CDG69 par voie de convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec le CDG69 pour la mission d'inspection.

4) Attribution du marché de prestation pour la confection, dans les locaux communaux, de repas destinés au restaurant scolaire

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de la consultation publique qui s'est tenue du 11 juin au 9 juillet 2021 pour la sélection d'un prestataire chargé de confectionner les repas pour la cantine à compter de septembre.

Après présentation des critères de sélection et de la procédure d'analyse des offres du 23 juillet, le conseil municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été classée économiquement la plus avantageuse et autorise Madame le Maire à signer l'accord cadre avec l'entreprise NEWREST RESTAURATION ainsi que tous les actes y afférents , et les avenants.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 20h06

Le Maire,
Nathalie PETROZZI-BEDANIAN